

**Commune de Servas**

**Réunion publique n°**

*Le 06/12/2021*

---

Présents :

Environ 50 personnes

<b>Présentation</b>
---------------------

Outre les éléments présentés par M. le Maire et le bureau d'études 2BR (voir présentation de la réunion), plusieurs échanges ont eu lieu.

- Des questions sur les droits à construire envisageables sur le secteur de Lalleyriat situé hors enveloppe urbaine principale. Il a été précisé que ce secteur d'habitat diffus ne peut plus connaître de développement et restera classé en zone A ou N. En revanche, il ne pourra plus y avoir de pastilles Ah ou Nh. Ces logements seront classés en zone A ou N classiques mais ces zones prévoient des possibilités d'extension et annexes des bâtiments d'habitation existants dans le respect de la doctrine de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers.
- Des questions sont également posées concernant les bâtiments agricoles n'accueillant plus d'activités.
- La présentation des orientations du SCoT en matière foncière, notamment en terme de densité, amènent à plusieurs échanges. La densité imposée par le SCoT reste inférieure à la densité moyenne de l'opération Val Roman (logements collectifs et individuels compris).
- Un rappel est effectué par M. le Maire sur l'importance de ne pas permettre de développement urbains significatifs à proximité de la STEP.